

PARTIE 2 : EPREUVE ECONOMIE – GESTION

SUJET 2 : Les nouvelles pratiques liées au numérique modifient-elles la vie de l'entreprise et de ses salariés ?

Vous êtes embauché(e) dans une entreprise de votre secteur d'activité. Les salariés ont pour habitude d'utiliser une boîte à idées numérique pour y déposer leurs propositions d'amélioration de la vie de l'entreprise.

Lors de votre premier entretien annuel, vous avez échangé avec le directeur des ressources humaines sur le développement du numérique dans vos pratiques de travail.

À l'issue de cet entretien, vous intégrez un groupe de réflexion sur la thématique suivante :

En quoi les nouvelles pratiques liées au numérique modifient-elles la vie de l'entreprise et de ses salariés ?

L'une des propositions déposées dans la boîte à idées numérique vous est transmise dans le document 5.

En vous appuyant sur vos connaissances et sur les documents 5 et 6, vous préparez votre première intervention pour la prochaine réunion du groupe de réflexion :

- **dans un premier temps, vous développez les conséquences du développement du numérique sur l'organisation de la vie de l'entreprise et de ses salariés ;**
- **dans un second temps, vous exposez les enjeux et les risques encourus par l'entreprise et ses salariés.**

En introduction :

Généralités : Rappelez l'importance du numérique (entrep qui créent leur site de e-commerce, la communication par mail, ...)

Introduire le sujet : Toutefois ces nouvelles pratiques liées au numérique modifient la vie de l'entreprise et de ses salariés. Afin de répondre à cette question, mon intervention portera sur deux points :

- 1) Les conséquences du développement du numérique sur l'organisation de la vie de l'entreprise et de ses salariés
- 2) Les enjeux et les risques encourus par l'entreprise et ses salariés

Développement :

I : Quelles sont les conséquences du développement du numérique sur l'organisation de la vie de l'entreprise et de ses salariés?

Développer votre argumentation

II : Les enjeux et les risques encourus par l'entreprise et ses salariés?

Développer votre argumentation

N'oubliez pas de conclure